

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

■ Désignation

L'ECOLE DU CARTON est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11 75 52421 75 auprès du préfet de la région d'Île de France (ceci ne vaut pas agrément de l'état). L'ECOLE DU CARTON est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les formations aux métiers liés au travail du carton de récupération. Son siège social est fixé au 47, rue de La Villette 75019 Paris. L'ECOLE DU CARTON conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises dans ses locaux au 47, rue de La Villette 75019 Paris.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de L'ECOLE DU CARTON.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation à L'ECOLE DU CARTON.
- **formations interentreprises** : les formations inscrites au catalogue de L'ECOLE DU CARTON et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les Opérateurs de Compétences.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par L'ECOLE DU CARTON pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Les prestations de formation professionnelle continue de L'ECOLE DU CARTON ne sont pas soumises à TVA d'après l'article 261-4-4° du code général des impôts (CGI). Le règlement du prix de la formation pour toute formation dont la durée est inférieure ou égale à 180 heures est à effectuer selon les termes indiqués dans la convention de formation établie avant toute formation entre L'ECOLE DU CARTON et LE CLIENT, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de L'ECOLE DU CARTON. En cas de parcours long (au-delà de 180 heures), un acompte à l'entrée en formation peut être demandé et des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Ces conditions financières particulières seront alors détaillées dans la Convention de formation professionnelle signée avec le **Client** au moins 11 jours avant l'entrée en formation.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'ECOLE DU CARTON aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à L'ECOLE DU CARTON.

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à L'ECOLE DU CARTON. En cas de prise en charge partielle par

Conditions Générales de Vente – L'École du Carton Version 3 du 21/09/2024 - Christine Naslin

l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par L'ECOLE DU CARTON au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à L'ECOLE DU CARTON au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, L'ECOLE DU CARTON se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation dans la convention de formation professionnelle signée par l'ECOLE DU CARTON et le **Client**.

■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le **Client** à L'ECOLE DU CARTON au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, L'ECOLE DU CARTON offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de L'ECOLE DU CARTON, et après accord éventuel de l'**OPCO**,
- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCO**.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par L'ECOLE DU CARTON. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de L'ECOLE DU CARTON distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à L'ECOLE DU CARTON.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, L'ECOLE DU CARTON se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

■ Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures et trente minutes par journée de formation.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les horaires des formations sont fixés en présentiel de 09h30 à 13h00 et de 13h30 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée de trente minutes.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité à 6 participants.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu

Conditions Générales de Vente – L'École du Carton

Version 3 du 21/09/2024 - Christine Naslin

d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à L'ECOLE DU CARTON ont valeur contractuelle et engageront une réservation fixe de formation aux dates indiquées par l'École DU CARTON à l'instant de la réception de ce devis. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'ECOLE DU CARTON peut alors proposer au **Stagiaire** de débiter sa formation à une date ultérieure, dès lors qu'une place se libérera sur le planning .

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, L'ECOLE DU CARTON se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par L'ECOLE DU CARTON au **Client**. Le devis dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à L'ECOLE DU CARTON par tout moyen à la convenance du **Client**.

Une convention de formation particulière mentionnant notamment les dates de formation, sera alors établie entre L'ECOLE DU CARTON, l'**OPCO** ou le **Client**.

A l'issue de la formation, L'ECOLE DU CARTON remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO**, L'ECOLE DU CARTON lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture et du certificat de réalisation.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Pour les formations certifiantes (supérieures ou égales à 180 heures), le **Stagiaire** se verra proposer une date de l'examen de passage de la certification « Création de Meubles et Objets en Carton Recyclé) inscrite sous le N° RS5120 auprès de France Compétences.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, L'ECOLE DU CARTON est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

L'ECOLE DU CARTON ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à L'ECOLE DU CARTON, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de L'ECOLE DU CARTON.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par L'ECOLE DU CARTON pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de L'ECOLE DU CARTON.

■ Descriptif et programme des formations

Conditions Générales de Vente – L'École du Carton Version 3 du 21/09/2024 - Christine Naslin

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou des objectifs particuliers liés au projet professionnel de chacune.

■ Confidentialité et communication

L'ECOLE DU CARTON, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par L'ECOLE DU CARTON au **Client**.

L'ECOLE DU CARTON s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par L'ECOLE DU CARTON comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise L'ECOLE DU CARTON à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, à diffuser sur les réseaux numériques appartenant à l'École DU CARTON (notamment site Facebook et site internet) des photos ou illustration du travail du client, à mentionner son nom lors d'entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Règlement intérieur

L'entrée en formation engage l'entière adhésion au règlement intérieur, disponible sur le site internet de L'ECOLE DU CARTON.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de L'ECOLE DU CARTON.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le **Stagiaire** pourra exercer ce droit en écrivant à : L'ECOLE DU CARTON 4è, rue de La Villette 75019 PARIS, ou par voie électronique à : kitty@ecole-du-carton.fr

En particulier, L'ECOLE DU CARTON conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et L'ECOLE DU CARTON à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.